



- L'opération n°259 : la construction du nouveau bâtiment
- L'opération n°260 : la chaufferie bois et les aménagements extérieurs
- L'opération n°261 : la rénovation de l'ancien bâtiment (accueillant actuellement la garderie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** les plans de financement reproduits ci-après

**INDIQUE** que des dossiers de demande de subvention restent en cours d'instruction.

Plan de financement de l'opération n°259 – Construction du nouveau bâtiment

<b>Dépenses</b>	
<i>Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)</i>	41 580,76
<i>Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)</i>	5 000
<b>LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE</b>	144 717,36
<b>Organisation du chantier</b>	
<b>VRD</b>	
<b>PSE 1 et 2: ravalements extérieurs</b>	
<b>PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)</b>	
<b>LOT 2 – CHARPENTE</b>	67 530,22
<b>LOT 3 – COUVERTURE</b>	49 695,20
<b>LOT 4 - MENUISERIES ALU</b>	40 535,26
<b>LOT 5 - MENUISERIES BOIS</b>	48 183,10
<b>LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE</b>	85 815,13
<b>LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE</b>	39 384,10
<b>LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE</b>	53 497,59
<b>LOT 9 - ELECTRICITE</b>	35 375,87
	<b>564 733,83</b>

**Total:** 611 314,59

<b>Recettes</b>		
Origine des aides Publiques	Montants en €	%
Etat - DETR (Ecole et accueil des enfants)	235 000,00	41,19
Etat - DETR (Surcoût énergétique)	16 800,00	
Conseil Départemental	159 000,00	26,01
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): Moulins Communauté	40 000,00	6,54
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	450 800,00	73,74
Emprunts	150 000,00	24,54
Ressources propres	10 514,59	1,72
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	611 314,59	100,00

Plan de financement de l'opération n°260 – Chaufferie bois et aménagements extérieurs

## Dépenses

Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)	18 709,56
Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)	5 000
<b>LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE</b>	14 874,62
<b>Organisation du chantier</b>	
<b>VRD</b>	30 581,18
<b>PSE 1 et 2: ravalements extérieurs</b>	7 557,40
<b>PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)</b>	121 086,70
<b>LOT 2 – CHARPENTE</b>	2 300,00
<b>LOT 3 – COUVERTURE</b>	
<b>LOT 4 - MENUISERIES ALU</b>	4 296,10
<b>LOT 5 - MENUISERIES BOIS</b>	187,50
<b>LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE</b>	5 264,54
<b>LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE</b>	
<b>LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE</b>	65 211,74
<b>LOT 9 - ELECTRICITE</b>	15 919,67
	<b>267 279,45</b>

**Total:** 290 989,01

## Recettes

Origine des aides Publiques:	Montants en €	%
Etat - DETR (Renforcement de l'attractivité d'un bourg-centre)	87 935,00	30,22
Etat - DETR (Surcoût énergétique)		
Conseil Départemental	72 889,56	25,05
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): DSIL	53 000,00	18,21
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	213 824,56	73,48
Emprunts	70 000,00	24,06
Ressources propres	7 164,45	2,46
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	290 989,01	100,00

Plan de financement de l'opération n°261 – Rénovation du bâtiment existant

Dépenses	
<i>Honoraires Assistance à maîtrise d'œuvre (7%)</i>	16 955,97
<i>Frais divers (contrôle technique, mission SPS, diagnostics...)</i>	5 000
<b>LOT 1 - VRD / GROS ŒUVRE</b>	28 359,95
<b>Organisation du chantier</b>	9 090,00
<b>VRD</b>	
<b>PSE 1 et 2: ravalements extérieurs</b>	23 823,00
<b>PSE 3 (réaménagement du parvis) et 4 (espace vert)</b>	
<b>LOT 2 – CHARPENTE</b>	18 311,32
<b>LOT 3 – COUVERTURE</b>	22 021,10
<b>LOT 4 - MENUISERIES ALU</b>	3 630,21
<b>LOT 5 - MENUISERIES BOIS</b>	59 896,68
<b>LOT 6 - PLÂTRERIE/PEINTURE</b>	39 560,39
<b>LOT 7 - SOL SOUPLE/FAÏENCE</b>	17 265,70
<b>LOT 8 - VENTILATION / PLOMBERIE/CHAUFFAGE</b>	26 290,67
<b>LOT 9 - ELECTRICITE</b>	23 256,16
	<b>271 505,18</b>

**Total:** 293 461,15

Recettes		
Origine des aides Publiques:	Montants en €	%
Etat - DETR (Ecole et accueil des enfants)	127 607,00	65,23
Etat - Surcoût énergétique	63 804,00	
Conseil Départemental		
Conseil Régional		
Crédits Européens		
Autres (à préciser): DSIL	25 000,00	8,52
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	216 411,00	73,74
Emprunts	70 000,00	23,85
Ressources propres	7 050,15	2,40
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	293 461,15	100,00

## **2022/00724 : Autorisation de publication du marché de recrutement de maîtrise d'œuvre – Aménagement du parking du Péage**

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément des opérations de regroupement des écoles sont prévus des aménagements sur le parking de l'école du Péage afin d'augmenter sa capacité d'accueil en stationnement grâce notamment au démantèlement du préfabriqué ayant accueilli précédemment l'association « Thiel Accueil ». Il s'agit d'un complément à la programmation 2021 estimée à environ 200 000 €TTC lors des études réalisées dans le cadre du contrat de revitalisation de centre-bourg. Compte-tenu de la nature des opérations et des montants envisagés, il n'est pas utile de procéder à une publication pour le marché d'assistance à maîtrise d'œuvre mais seulement de consulter plusieurs architectes. Des propositions seront demandées en ce sens ; dans l'attente de leur réception et de l'attribution du prestataire par le conseil municipal, il semble opportun d'autoriser d'ores et déjà la publication du marché de recrutement des entreprises pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement des entreprises pour le projet d'aménagement du parking du Péage.

**INDIQUE** que l'appel public à la concurrence aura vocation à réaliser les travaux d'aménagement du parking situé en face de l'école du Péage.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

## **2022/00725 : Autorisation de publication du marché de recrutement des entreprises – Construction de la halle et du restaurant**

Monsieur le Maire rappelle qu'est prévu en programmation 2022 au contrat de revitalisation de centre-bourg la construction d'une halle et d'un restaurant sur le terrain situé face au Proxi, route de Chapeau. Ce projet avait été estimé à 850 000 € HT lors des précédentes études. Également, le montant du loyer avait été fixé à 1 000 € HT lors de la précédente mandature. Il indique que l'ensemble des pièces constitutives du marché de recrutement des entreprises vont être reçues d'ici la fin du mois et il est proposé d'autoriser dès à présent la publication de la consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement des entreprises pour le projet de construction d'une halle et d'un restaurant.

**INDIQUE** que l'appel public à la concurrence aura vocation à réaliser les travaux de construction de la halle et du restaurant ainsi que des équipements annexes dont des sanitaires publics et une terrasse.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget « Halle et Restaurant ».

## **Projet photovoltaïque**

Point reporté à l'étude en fin de conseil municipal.

## **2022/00726 : Remboursement de location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose que des sommes pour la location de la salle polyvalente ont été encaissées mais, en raison du contexte sanitaire et de l'état d'urgence qui perdure depuis mars 2020, ces locations ont été reportées puis annulées.

Considérant qu'une location doit être à ce titre remboursée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le remboursement de la somme de 175 € à Mme NOMAIN Stéphanie au titre de l'acompte versé.

## **2022/00727 : Durée du contrat de l'apprenti employé par la commune**

Considérant que la délibération n°2021/00700 en date du 29 juillet 2021 ne couvrait pas la période totale de formation de l'apprenti recruté ; qu'en conséquence il y a lieu de délibérer à nouveau ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** sa volonté de recourir au contrat d'apprentissage,

**AUTORISE** l'autorité territoriale ainsi que son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage et les conventions nécessaires au recrutement d'un apprenti affecté aux services techniques,

**PRECISE** que la période de recrutement correspond à la période de formation soit du 27/09/2021 au 30/06/2023,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années concernées.

## **2022/00729 : SDE 03 – Eclairage public aux Grassots**

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur l'éclairage public suite au renforcement du réseau basse tension sur le poste des Grassots,

Considérant que ces travaux peuvent également permettre de revoir le réseau de télécommunication à moindre coût,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'estimation des travaux n°20210658 présentée pour un montant communal de 14 675 € avec un étalement sur 10 ans de la contribution soit 1 523 € par an

**ACCEPTÉ** l'estimation des travaux n°20210659 présentée pour un montant communal de 8 125 € avec un étalement sur 10 ans de la contribution soit 843 € par an  
**DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs des années concernées  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

## **Projet photovoltaïque**

Suite à la présentation d'un projet photovoltaïque situé au bois Charpin, le conseil municipal de la commune est invité à émettre un avis concernant ce projet.

A l'issue des débats, les éléments soulevés sont les suivants :

- Le projet va être situé sur un chemin agréable, à faible circulation, occasionnant une nuisance visuelle.
- Une surface importante va être impactée ; un phénomène de rétention des exploitations existe déjà et cela risque de s'accroître.
- Ce type de projet s'avère rentable pour les propriétaires, avec la collaboration du groupe Engie, mais au détriment de l'implantation éventuelle de nouveaux agriculteurs et de la préservation des campagnes. Si des retombées restent possibles pour le territoire, elles seront indirectes.
- La présentation a été courte pour produire une réelle position sur le projet ; se pose également la question de la valeur de l'avis du conseil municipal et de son impact sur le reste du projet.

## **Questions diverses :**

- Remerciements de l'EACCD et de l'école du Marronnier pour les subventions attribuées
- Demandes de subvention à étudier lors de l'examen du budget primitif pour l'école du Péage, le Club Sportif Thiémois ainsi que la pétanque thiémoise
- « Stop » des Tréfoux : positionnement dangereux ; les services du conseil départemental et de l'autoroute sont en charge de la question qui relève de leur compétence. Une relance sera réalisée.
- Sécurisation des entrées de bourg : démarches auprès de Moulins Communauté qui restent en cours et devraient aboutir notamment à la réalisation de plateaux ralentisseur.

Pour affichage, Le 04/02/2022